

Présents : M. Jacques SITZ, bourgmestre, M. Jean-Paul KIEFFER échevin et Mme Rita WALLERICH, échevine.  
Mme Christine SCHMIT, secrétaire

Absent(s) a) excusé : néant

|                  |                                                                          |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| <b>N° 139/26</b> | <b>Règlement temporaire de la circulation : « N2 Route de l'Europe »</b> |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------|

LE COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police Grand-Ducale ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la demande introduite en date du 21 juillet 2026 par l'entreprise « Adm. des Ponts et Chaussées – SEM » ;

Attendu qu'il y a urgence et après avoir délibéré conformément à la loi et à l'unanimité des membres présents

#### **A R R E T E**

Pendant la période **du 12 août 2026 à partir de 8h00 au 26 août 2026 jusqu' à 16h00** le règlement de la circulation de la Ville de Remich du 19 juin 2024 est modifié comme suit :

**Art. 1 : « Stationnement interdit » marqué au moyen du signal C18**

- Stationnement interdit sur toute la bande de stationnement du N°1 jusqu'au N°41 côté impair de la route de l'Europe.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

suivent les signatures  
Pour extrait conforme.  
Remich, le 04 août 2026

le Bourgmestre,



le Secrétaire,





**Certificat de publication**

Le règlement 139/26 a été publié et affiché en date de ce jour.

Remich, le 04 août 2026

le Bourgmestre

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. W.', written over the text 'le Bourgmestre'.

le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A.', written over the text 'le Secrétaire'.